

Trait d'union

N° 6 - Mai 2009

Lettre interne des agents du Conseil Général de la Guyane



Editorial

S'investir dans la formation.

La démarche d'explication sur l'évolution statutaire a démarré ! Des agents de la collectivité sont fortement mobilisés à nos côtés, avec la mise en place du Secrétariat Permanent. Nous



avons noté vos interrogations s'agissant de l'organisation du personnel si le choix de la collectivité unique devait être fait. Nous devons bien sûr y penser, nous interroger et y apporter des réponses pertinentes.

Le Plan Départemental de Formation, est à votre disposition. C'est un outil qui doit permettre au personnel de bénéficier de formations adaptées aux besoins de la collectivité et favoriser l'évolution personnelle et professionnelle. Une démarche d'information est également menée, sur le terrain, afin de vous éclairer sur vos droits et sur la procédure à mettre en œuvre pour harmoniser les circuits de demandes.

J'adresse un mot particulier au personnel des CAIT qui fait un travail considérable, pendant les vacances, afin que les enfants soient correctement accueillis dans les collèges. Tenant compte de l'importante augmentation des effectifs, la collectivité poursuit son programme de réalisation de travaux avec la construction, cette année, de deux collèges à Macouria et Kourou. La phase d'études progresse pour Cayenne et Saint Laurent.

Dans le souci d'améliorer les conditions de travail du personnel, des efforts ont été consentis en direction des CAIT. Sinnamary et Mana seront bientôt reconstruits et de grosses réparations effectuées à Maripasoula.

Je crois en l'évolution statutaire qui doit se construire autour de l'éducation, la santé, les transports... Dans ce contexte, l'amélioration de nos performances sera une nécessité. J'invite donc chacun d'entre vous à s'investir dans cet excellent outil qu'est la formation.

Patrice CLET
5ème Vice-Président

Dolo

La tchô bèf té ka di « *tan alé, tan viré* »
(la vie est un éternel recommencement)

Actualité des services

Evolution statutaire : des agents mobilisés !

Un Secrétariat permanent réunissant de nombreux agents du Conseil Général a été mis en place pour assister la Commission ad hoc sur l'évolution statutaire de la Guyane. Il assure notamment l'organisation du débat public qui est en cours.



Paule Hu-Yen-Tack, Georgia Larance et Christian Daudé

Suite au Congrès du 20 juin 2008, les élus des collectivités régionale et départementale ont convenu de relancer le processus d'évolution statutaire de la Guyane, considérant que les institutions actuelles ne répondent pas pleinement aux aspirations de la population. Cette nouvelle mobilisation a nécessité la mise en place d'une commission mixte ad hoc dont les partenaires sont la Région, le Département et l'Association des Maires. Chaque collège étant représenté par 4 membres titulaires et 4 suppléants.

La commission, qui se réunit tous les jeudis, dispose, pour la mise en œuvre des décisions, l'organisation des débats publics d'un secrétariat permanent installé dans les locaux de l'Hôtel du Département et placé sous la responsabilité de M. Christian Daudé, assisté d'une chargée de communication mise à disposition par la Région Mme Georgia Larance. Il bénéficie de la collaboration occasionnelle de personnels du cabinet, de la direction générale et d'un staff technique qui se mobilise pour l'organisation du débat public en complément de leurs activités quotidiennes.

L'activité du secrétariat permanent tourne

actuellement autour de deux axes principaux :

- Organiser les débats publics afin de recueillir les préoccupations citoyennes et les propositions de tous les acteurs de la société civile.

- Rencontrer l'ensemble des municipalités.

Un site internet a d'ailleurs été créé à cet effet : www.debatstatutaire-guyane.com.

En préparation, des séminaires pour les élus et délégués, des débats à Paris, ainsi que la production de supports permettant d'informer les personnes handicapées telles que les mal et non voyants.

Une expérience nouvelle menée par une équipe heureuse de fonctionner avec les propres ressources de la collectivité. Qu'il s'agisse des moyens matériels ou des personnels administratifs et techniques (radio, art graphique, imprimerie, informatique...) qui, en plus d'avoir du talent, se dépensent sans compter.

Cette mission, qui semble susciter l'émulation de tous ces personnels, leur permettra, à n'en point douter, d'acquérir un savoir-faire !

L'avancement correspond à une progression dans la carrière du fonctionnaire (le droit à l'avancement ne concerne pas les agents non titulaires). Elle se traduit par une hausse de rémunération et le cas échéant, par de nouvelles responsabilités. Il comprend : l'avancement d'échelon et l'avancement de grade.



Qu'est-ce qu'un avancement d'échelon ?

C'est l'élément garanti du déroulement de carrière. Il s'effectue après une durée déterminée par les statuts particuliers de chaque grade et cadre d'emplois. L'avancement à la durée maximale est accordé de plein droit, mais l'avancement à la durée minimale peut être accordé si la valeur professionnelle de l'agent le justifie. L'avancement à la durée intermédiaire est désormais admis par le juge administratif. Dans ces deux derniers cas la consultation de la CAP est obligatoire.

Qu'est-ce qu'un avancement de grade ?

C'est le passage d'un grade supérieur au sein du même cadre d'emplois (un cadre d'emplois comporte plusieurs grades). Il a lieu soit de façon continue, d'un grade à celui immédiatement supérieur (passage au choix), soit après examen professionnel (dans ce cas l'avancement peut avoir lieu sur un grade supérieur à celui suivant immédiatement le grade détenu). L'avancement au choix est soumis à des conditions d'ancienneté dans le grade (au 1^{er} janvier ou en cours d'année) et à la valeur professionnelle du fonctionnaire.

Exemple : Un adjoint administratif de 1^{er} classe qui atteint le 5^e échelon de son grade et compte au moins 6 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs peut prétendre à une nomination dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe, après avis de la CAP.

Qu'est-ce que les ratios « promus/promouvables » ?

Afin de faciliter les déroulements de carrière et donner aux collectivités les moyens juridiques de la gestion de leurs ressources humaines adaptés aux réalités locales, le dispositif promus/promouvables a remplacé le système des quotas d'avancement. Désormais, le nombre de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion (pouvant varier de 0 à 100 %), fixé par rapport à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions requises par les statuts (promouvables).

Comment les ratios sont-ils définis ?

C'est l'assemblée délibérante qui détermine, dans le cadre du dialogue social (avis du CTP), les ratios pour chacun des cadres d'emplois. Ils sont fixés en fonction de plusieurs paramètres tels que la pyramide des âges des agents, le nombre d'agents promouvables, les priorités en matière de création d'emplois d'avancement et les disponibilités budgétaires.

N.B. : L'autorité territoriale n'est pas obligée d'inscrire les agents au tableau d'avancement, même si les ratios le permettent. Elle ne peut nommer au grade d'avancement que dans la limite des ratios fixés. Pas d'avancement sans délibération fixant les ratios.

Les différentes étapes de la procédure de nomination d'un agent

La nomination se fait dans le respect des ratios prévus par l'assemblée délibérante, après avis de la CAP.

L'autorité territoriale arrête le tableau annuel d'avancement par appréciation de la valeur professionnelle des agents et les acquis de leur expérience professionnelle. L'emploi doit être vacant ou créé, puis déclaré au Centre de Gestion.

L'avancement se fait avec l'accord du fonctionnaire sur l'emploi proposé.

L'arrêté prononçant l'avancement doit être transmis au Préfet qui contrôle sa légalité.

Calendrier prévisionnel des CAP de l'année 2009

Notations année 2008 - Avancement d'échelon 2009 - Mobilité

Catégorie A le 26 mai

Catégorie B le 27 mai

Catégorie C de base le 28 mai

Catégorie C supérieur le 2 juin

Avancement de grade - Promotion interne 2009 - Mobilité

Catégorie A le 16 juin

Catégorie B le 18 juin

Catégorie C de base le 23 juin

Catégorie C supérieur le 25 juin.

Un agent, un métier

Marie-Agnès AUBER, auxiliaire de puériculture

Depuis plus de 35 années qu'elle s'occupe de nos tout-petits, c'est une femme épanouie qui n'a rien perdu de son envie de les protéger et les aider dans leur développement.

« J'ai débuté ma carrière dans une école maternelle où j'assurais la surveillance des enfants. J'ai ensuite travaillé dans des crèches privées, également à l'AGDASS avant d'obtenir mon diplôme d'auxiliaire de puériculture en 1979. J'ai aussi exercé, pendant une année, à la crèche de Montabo. N'ayant pu être maintenue au-delà de cette période, faute d'emploi vacant, j'ai dû postuler au Conseil général. »

Recrutée en février 1988 et affectée à la crèche de Becker, Madame Marie-Agnès AUBER s'est d'abord vu confier la section des grands. A la suite d'un changement dans l'organisation du service, le mode de prise en charge des enfants a subi quelques modifications. Marie-Agnès AUBER ainsi que ses collègues ont dû s'adapter à un nouveau mode de fonctionnement. L'équipe d'auxiliaires de puériculture responsables d'un groupe devait en assurer le suivi, depuis son accueil en crèche jusqu'à son départ. « Cette prise en charge sur deux ou trois années est bien plus intéressante pour le développement psychomoteur des enfants. Ils ont un contact privilégié avec la même auxiliaire de puériculture qui finit par bien les connaître. Cela permet aussi d'entretenir des relations fortes avec leur environnement familial. »

Consciente de l'importance de sa mission de contribuer pleinement au développement de l'enfant, Magnès, et non plus Tati, rappelle



que la crèche est un lieu d'apprentissage et de socialisation. « Il faut leur apprendre les choses à leur rythme : à s'habiller, à manger. Contribuer à leur éveil pour les aider à bien grandir. L'information des parents sur leur évolution est une chose essentielle. Aujourd'hui, ils sont plus jeunes. Certains ne pensent pas à nous interroger sur les activités quotidiennes de leurs enfants. »

Même si elle reconnaît que le métier n'est pas toujours de tout repos, à travers les propos de Magnès on devine une personne mobilisée pour le bien-être des enfants auxquels elle est très attachée. Un sentiment qu'ils lui rendent bien car, comme elle se plaît à le rappeler, « ils sont nombreux à se souvenir de moi. Quelques-uns me vouent une certaine fidélité malgré les années qui passent ».

Une nouvelle association voit le jour au Conseil général

Après le vif succès obtenu à l'occasion de la fête de la musique, le 21 juin dernier, sur le parking situé à l'angle des rues François Arago et du Général de Gaulle, quelques musiciens de la collectivité ont renouvelé l'expérience lors de la présentation des vœux du Président en janvier 2009. Une prestation saluée par le Président qui formulait le souhait que le groupe « CG Band » se constitue en association.

C'est fait ! Michelle-Ange Corandi, qui a bien perçu le message, a pris l'initiative de la création de l'Association Culturelle Musicale et Sportive « CG Band » (A.C.M.S). L'assemblée générale pour l'élection du conseil d'administration s'est tenue le mardi 7 avril 2009.

Son but est de « regrouper le personnel du Conseil général pour mener ensemble des actions socio culturelles et sportives dans un esprit de convivialité. Animer les manifestations initiées par le Conseil général, les

collectivités locales et autres... ».

Placée sous la présidence de Michelle-Ange Corandi, élue à l'unanimité, cette association aura à cœur de faire participer les nombreux musiciens de la collectivité à toutes ses manifestations.



Mouvements

- ✓ Bonne et heureuse retraite à :
Monsieur Jacques CONSTANTIN
Adjoint administratif principal
(Direction des Infrastructures)
- ✓ **Docteur Henri DUMOULIN**
PMI de MANA (DGSP)

- ✓ Nous souhaitons la bienvenue à :
Melle Olga NERAULT
Attachée chargée d'études à la DRH
- ✓ **Melle Fanny GAQUEREL**
Sage-Femme
PMI de MARIPASOULA
- ✓ **M. Gérard CORDOLIANI**
Médecin - PMI de MANA
- ✓ **Melle Isabelle BATANY**
Journaliste à mi-temps au Service Presse

Offres d'emplois

- ▶ **1 Responsable de service**
pour le service des Equipements médico sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées.
(Direction de la Solidarité et de la Prévention)
- ▶ **1 Adjoint au responsable**
pour le service de l'Aide Sociale à l'Enfance
(Direction de la Solidarité et de la Prévention)
- ▶ **1 Responsable de cellule pour la Cellule information préoccupante**
(Direction de la Solidarité et de la Prévention)

Pour plus d'informations et pour présenter vos candidatures, contactez la DRH, Service des emplois et de la mobilité
Tel. : 0594 29 56 87

En bref ...

- Le calendrier des autorisations d'absence de l'année 2009, validé par le Président, après consultation du Comité Technique Paritaire a été distribué dans tous les services.
Reste à prendre à compter du mois de mai 2009 (hors jours fériés) :
 - Vendredi 22 mai
 - Jeudi 24 décembre
 - Jeudi 31 décembre

Rédaction en chef : Édith Furcy
efurcy@cg973.fr
0594 29 56 83
Conception & Impression
Imprimerie départementale
Tirage : 2 100 exemplaires



Marie-Laure CHATAIN, Payeur départemental et régional

Arrivée en Guyane en juillet 2007 à la suite d'une promotion, cette Agenaise, mariée et mère de deux grands enfants, dirige la payerie départementale et régionale avec un effectif de 10 agents, principalement composé de cadres B, d'un cadre A, et de 2 agents territoriaux mis à disposition.

Une double fonction pour deux postes comptables réunis sur un même site, sur deux étages d'un immeuble situé sur la rocade de Zéphir.

En application du grand principe de la comptabilité publique qui implique la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable, Madame CHATAIN - Trésorier Principal - est une fonctionnaire de l'Etat issue des services du Trésor, placée sous la responsabilité hiérarchique du Trésorier Payeur Général.

Sa mission principale est « d'assurer l'exécution comptable du budget des dix-sept collectivités territoriales et établissements publics rattachés au poste comptable. On peut citer : le Département, le SDIS, la Régie des Transports, l'Office de l'Eau, le Centre Médico-Sportif, le SMTC, la Région et ses satellites, la Réserve de Mana et le PNRG, l'Abattoir... ce qui implique l'encaissement de toutes les recettes, le paiement des dépenses, la conservation des fonds, la tenue de la comptabilité.

En matière de dépenses, deux agents sont affectés à la gestion des 4 000 paies mensuelles et les nombreuses cessions sur salaires.

« Le versement du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) qui représente une charge financière importante du Département



(70 M€) génère un surcroît d'activité en multipliant par 4 les recettes à recouvrer (4 M€), à cause des sommes indûment versées. »

Une convention de services comptables et financiers tripartite a été signée le 23 janvier 2008 entre le Président du Conseil général et le Trésor Public représenté par le Trésorier Payeur Général et le Payeur Départemental « le but est de favoriser le rapprochement entre nos services pour une plus grande efficacité des chaînes administratives communes, d'adapter les relations actuelles aux enjeux de la gestion publique ».

Madame CHATAIN a pour objectif d'améliorer la qualité de l'information comptable et de mettre à la disposition des élus un outil fiabilisé d'aide à la décision en matière budgétaire et financière.

Vous voulez partager le plaisir d'une recette, d'un lieu, d'un livre, d'un restaurant ? Merci de contacter Edith Furcy, rédactrice en chef.



Cuisine

Gratin de dachine

INGRÉDIENTS :

- 1 dachine (1 kg)
- 300 g d'oignons émincés
- 2 à 3 tomates coupées en rondelles fines
- Gruyère râpé
- 1 litre de bouillon de poule

Pour 6 personnes
Préparation : 30 mn
Cuisson : 45 mn

Remplir ainsi le plat jusqu'à avoir épuisé les ingrédients. Verser alors le bouillon de poule de façon à imbiber les légumes et qu'ils cuisent sans sécher.

Faire cuire au four, thermostat 180°, environ 45 mn. vérifier avec la pointe du couteau que la dachine soit tendre.

C'est prêt !

Bon appétit !

PRÉPARATION :

Eplucher la dachine, puis la couper en minces lamelles dans le plat à gratin.

Alterner un lit de lamelles de dachine, oignons émincés, rondelles de tomates, un peu de gruyère.

SUGGESTION :

Ce plat accompagne très bien le poisson.

(Proposée par Marie-Christine JEAN

Direction des Transports)



Jamais sans ma fille

Roman autobiographique de Betty MAHMOODY, paru en 1986.

C'est l'histoire émouvante d'une jeune américaine qui épouse un médecin iranien. Elle accepte avec hésitation de le suivre dans son pays natal, pour un court voyage afin qu'elle et sa fille soient présentées à la famille. A Téhéran, son mari tombe sous l'influence d'un fondamentalisme religieux qui laisse peu de place à la femme : il lui confisque son passeport, la bat, l'humilie, l'enferme dans la maison et la fait épier. Si elle veut quitter l'Iran elle devra le faire sans sa fille qui appartient désormais à son père comme le dit la loi de ce pays...

Le tendre époux laisse la place à un fanatique musulman qui exerce sur elle violence physique et morale. Plusieurs fois l'héroïne a eu l'occasion de s'enfuir mais elle ne pouvait concevoir un départ sans sa fille.

Ce livre évoque la condition féminine en Iran, et démontre surtout l'amour et le courage d'une mère qui, pour sauver sa fille et retrouver sa liberté, n'hésite pas à bouleverser un ordre établi.

*Proposé par Marguerite LOE-MIE
(Service des Affaires Scolaires)*



Découverte

Evasion sur le fleuve...



Au sud du département, sur le Petit Inini, à une heure de Maripasoula, se niche au creux d'un méandre un havre de quiétude : Tolenga Lodge. Juliette sa propriétaire a semé sur ce beau terrain quelques beaux carbet couverts de palmes, au confort réel (lits, douches personnelles) ou à l'ambiance plus sportive (collectif, pour le hamac).

Un grand carbet pour l'apéritif, les bons repas et la préparation des emplois du temps : balade en pirogue ? promenade en forêt ? baignade à la cascade ? fainéantise avec le tamanoir ? ou écouter Juliette qui vous apprendra beaucoup sur la végétation, l'histoire du lieu ou les animaux ?

Contact : 0694 42 20 02 ou 0694 20 66 27
Mel : marie-therese-daniel@wanadoo.fr

*Proposée par Edith Furcy
(Communication Interne)*